

25 mars 2003

03.317

**Question Giovanni Spoletini****Neuchâtel Xamax jouera pendant deux ans en dehors de la Maladière. Une belle occasion de mettre en synergie sportive le quartier nord et sud de l'agglomération urbaine neuchâteloise**

Le Conseil d'Etat a annoncé l'abandon d'une créance de 300.000 francs envers Neuchâtel Xamax S.A. afin d'aider le club à obtenir la licence pour la saison 2003-2004. Dans ses explications, le Conseil d'Etat a fait valoir, à juste titre, le futur aménagement du centre multifonctionnel de la Maladière.

Sachant l'apport important qu'amène à notre région l'équipe de Neuchâtel Xamax, en renommée, emplois, formation des jeunes sportifs, nous nous en réjouissons.

Dans ses réflexions, le Conseil d'Etat a-t-il pris en compte l'occasion unique, limitée dans le temps à deux ans, que représenterait pour le canton l'évolution de son équipe de football phare au stade de la Charrière, à La Chaux-de-Fonds?

Une magnifique occasion de mettre en synergie sportive par cette manifestation populaire le quartier nord et sud de l'agglomération urbaine neuchâteloise pendant la construction du nouveau stade de la Maladière.

Le Conseil d'Etat a-t-il été mis au courant des critères du choix qui semblent empêcher la mise en application de cette opportune synergie? Synergie de collaboration encouragée et mise en avant pourtant par le plan de législature.